

académie
Nice



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Alpes-Maritimes



Téléphone
04 93 72 63 00

Télécopie
04 93 72 64 17

Mèl
ia06@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr/ia06

**DIVISION DES ELEVES
ET DE L'ACTION
EDUCATIVE**

Bureau vie scolaire

Affaire suivie par :
Annick DURAND

Téléphone :
04 93 72 63 21

Télécopie :
04 93 72 63 61

Mèl :
- annick.durand
@ac-nice.fr

Nice, le 5 novembre 2012

Le Directeur Académique,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement,

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs chargés de circonscription du
premier degré

**Objet : concours « Des images pour informer »
Circulaire n°2012-156 du 08/10/12**

La 24ème semaine de la presse et des médias dans les écoles se déroulera du lundi 25 au samedi 30 mars 2013. Organisée par le centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi) qui est chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif (article D.314-99 et suivant le code de l'éducation, la semaine de la presse et des médias dans l'école a pour but de favoriser la rencontre entre le monde éducatif et les professionnels des médias et de développer chez les élèves une attitude critique et réfléchie vis à vis de l'information.

Cette opération repose sur trois principes majeurs : le partenariat, la gratuité et le pluralisme.

Les participants sont invités de nouveau à travailler sur le thème : « Des images pour informer ». Qu'elles soient fixes ou animées, à la télévision, sur les sites, dans la presse ou même à la radio, les images construisent l'actualité. Il s'agit d'interroger leur place, d'examiner leurs sources, de déterminer leur genre. Pour les élèves, c'est l'occasion de façonner leurs images, originales et révélatrices de leur rapport du monde.

Les programmes de l'école primaire (BO. Hors série N°3 du 19 juin 2008), en cohérence avec le socle commun de connaissances et de compétences, prévoient, notamment au cycle des approfondissements (CE2, CM1 et CM2) que les élèves acquièrent une maîtrise progressive des techniques usuelles de l'information et de la communication ainsi que la prise de conscience de la place et de l'influence des médias dans la société.

Au collège, la semaine de la presse et des médias dans l'école s'inscrit naturellement dans le processus de généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations dès la classe de cinquième (circulaire n°2008-092 du 11 juillet 2008). C'est

en effet l'occasion pour les enseignants de faire découvrir à leurs élèves la vie des entreprises par la lecture de la presse et éventuellement des visites en entreprises.



2/3

Au lycée, la semaine de la presse et des médias dans l'école répond dans sa démarche de projet et de partenariat aux objectifs des enseignements d'exploration de la classe de seconde (arrêtés du 8 avril 2010, BO spécial n°4 du 29 avril 2010) : ils ont pour missions de développer la curiosité des élèves et d'éclairer leur choix d'orientation. En outre, l'éducation aux médias favorise l'essor de la vie culturelle au lycée et prépare les lycéens à exercer leurs responsabilités de citoyen (Favoriser l'accès de tous les lycéens à la culture, circulaire n°2010-012 du 29 janvier 2010 dans le BO spécial n°1 du 4 février 2010).

Journaux scolaires et lycéens : Les élèves qui produisent un journal scolaire peuvent l'inscrire en tant que médias à la semaine de la presse et des médias dans l'école. Cette initiative qui dynamise l'essor de la vie culturelle au lycée (circulaire n°2010-012 du 29 janvier 2010) encourage l'expression et l'engagement citoyen des élèves. Elle s'appuie sur l'action du référent culture, enseignement volontaire dont la mission principale est de mener à bien le volet culturel du projet d'établissement. Par ailleurs, la poste prend en charge l'acheminement de cent exemplaires de cent journaux lycéens.

L'inscription des écoles et des établissements scolaires se fait sur le site du Clemi du jeudi 10 janvier au samedi 9 février 2013 en 2 temps : http://www.clemi.org/fr/spme/inscriptions_etablissements_scolaires/

- du jeudi 10 janvier au jeudi 24 janvier (12h) : les enseignants réservent un maximum de 80 titres ;
- du jeudi 24 janvier (12h) au samedi 9 février 2013 : ils remplissent leur panier de titres jusqu'à épuisement des stocks ;
- moins de dix jours après l'inscription : les enseignants reçoivent un récépissé d'inscription, un dossier pédagogique, un DVD ainsi que deux affiches de la semaine de la presse et des médias dans l'école.
- Pour les médias (y compris les médias scolaires), l'inscription se fera du lundi 12 novembre au vendredi 14 décembre 2012.

Je vous invite à participer à cette action.



Philippe JOURDAN